

# Les médias sociaux, le droit de la famille et la violence faite aux femmes

Le 26 mars 2014



**fodf** Femmes ontariennes et  
droit de la famille  
Le droit de savoir

**flew** Family Law  
Education for Women  
Women's Right to Know



# Campagne Femmes ontariennes et droit de la famille (FODF)

Cette campagne :

- Donne de l'information sur les droits des femmes et sur les choix que leur offre le droit de la famille en Ontario
- Est offerte en 14 langues, dans des formats accessibles, imprimés ou en ligne  
[www.undroitdefamille.ca](http://www.undroitdefamille.ca)

# Clause d'exonération de responsabilité légale

Cette présentation contient de l'information générale en droit et ne remplace pas les conseils juridiques d'une avocate ou d'un avocat. Cette présentation contient de l'information sommaire sur certains éléments de la loi et des processus juridiques à titre d'information générale et est à jour en date du mois de mars 2014. Si une femme a des problèmes qui relèvent du droit, elle devrait obtenir des conseils juridiques d'une avocate ou d'un avocat.

# Objectifs du webinar

- Comprendre l'impact de son activité sur les médias sociaux
- Comprendre les fonctionnalités de Facebook pour protéger sa vie privée
- Comprendre le lien entre les médias sociaux, les procédures à la Cour de la famille et la sécurité de la femme

# Plan de la présentation

- Étendue et impacts des médias sociaux
- Vie privée sur les médias sociaux
- Les médias sociaux et la sécurité de la femme
- Facebook et la procédure à la Cour de la famille

# Les différents médias sociaux



Instagram



# Des milliers d'utilisateurs

- Nombre d'utilisateurs
- Nombre de photos partagées
- Nombre de liens partagés



# La vie privée sur les médias sociaux

- « La vie privée n'est plus une norme sociale » (trad.libre) Mark Zuckerberg, fondateur de Facebook
- Pas de secret sur les médias sociaux
- Ne jamais prendre pour acquis que ce qui se trouve sur Facebook va demeurer uniquement sur Facebook



# Limiter le partage d'informations

Il existe plusieurs façons de limiter l'accès à ce que nous affichons

## Choisir vos paramètres de confidentialité

---

**Informations de base**  
Certains informations de base peuvent être consultées par tous, ce qui aidera vos amis à vous retrouver. Nous vous recommandons de laisser d'autres informations de base (comme votre ville d'origine et vos centres d'intérêt) ouverts à tous pour aider vos amis à vous retrouver. [Afficher les paramètres](#)

**Partage sur Facebook**

	Tout le monde	Amis et leurs amis	Amis seulement	Autre
Mes statuts, photos et publications	•			
Biographie et citations	•			
Famille et relations	•			
Photos et vidéos dans lesquelles je suis identifié(e)		•		
Opinions politiques et religieuses		•		
Date de naissance		•		
Commenter mes publications			•	
Lieux dans lesquels j'indique me trouver [?]			•	
Coordonnées			•	

Autoriser les amis de personnes identifiées dans mes publications à les voir.

[Personnaliser les paramètres](#) [Appliquer ces paramètres](#)

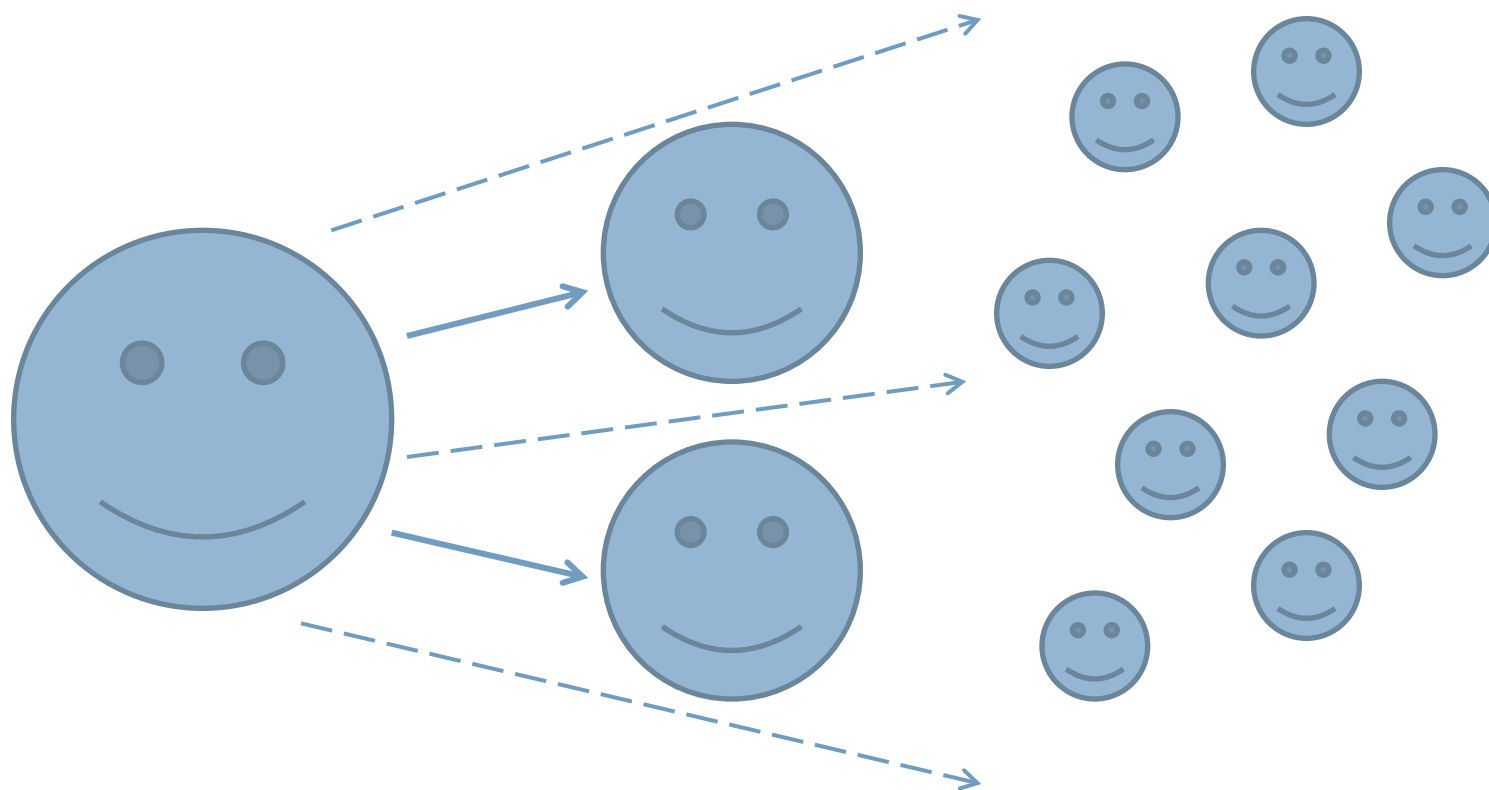
---

**Applications et sites web**  
Modifier vos paramètres pour les applications, les jeux et les sites web.

**Listes de personnes et applications bloquées**  
Modifier vos listes de personnes et d'applications bloquées.

**Contrôler vos infos**  
En savoir plus à propos de la confidentialité sur Facebook.

Mais on ne doit pas oublier l'étendue du partage d'informations par les médias sociaux



# Les médias sociaux et la sécurité de la femme

Faire attention :

- Photos qui donnent des indices sur le lieu où se trouve la femme
- Géolocalisation dans les statuts ou via le GPS des téléphones intelligents et tablettes
- Statuts des autres amis qui identifient également la femme



	Tout le monde	Amis et leurs amis	Amis seulement
Mes statuts, photos et publications			•
Biographie et citations			•
Famille et relations			•
Photos et vidéos dans lesquelles je suis identifié(e)		•	
Opinions politiques et religieuses		•	
Date de naissance		•	
Commenter mes publications			•
Lieux dans lesquels j'indique me trouver [?]			•
Coordonnées			•

[Personnaliser les paramètres](#)  ✔ Ceci est votre paramètre actuel.

Intéressé(e) par et à la recherche de

### Lieux : identifications

Mes amis peuvent indiquer que je me trouve à certains endroits

Vous contrôlez la façon dont vous apparaissez sur Facebook :

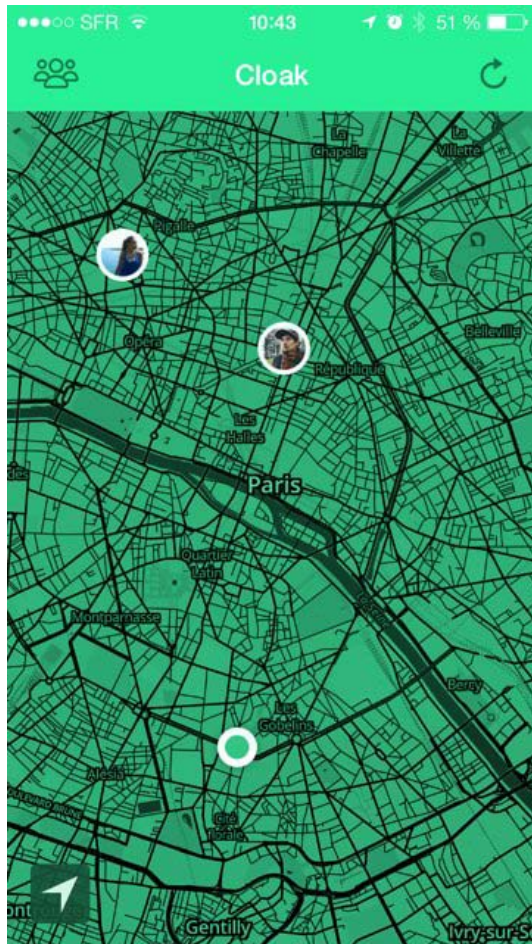
- Facebook ne dévoilera jamais automatiquement où vous vous trouvez
- Seuls vos amis peuvent indiquer où vous vous trouvez
- Nous vous avertirons lorsqu'un(e) ami(e) indiquera où vous vous trouvez
- Comme c'est le cas pour les photos, vous pouvez retirer l'identification si vous le souhaitez.

[En savoir plus](#)

cela (exemple)

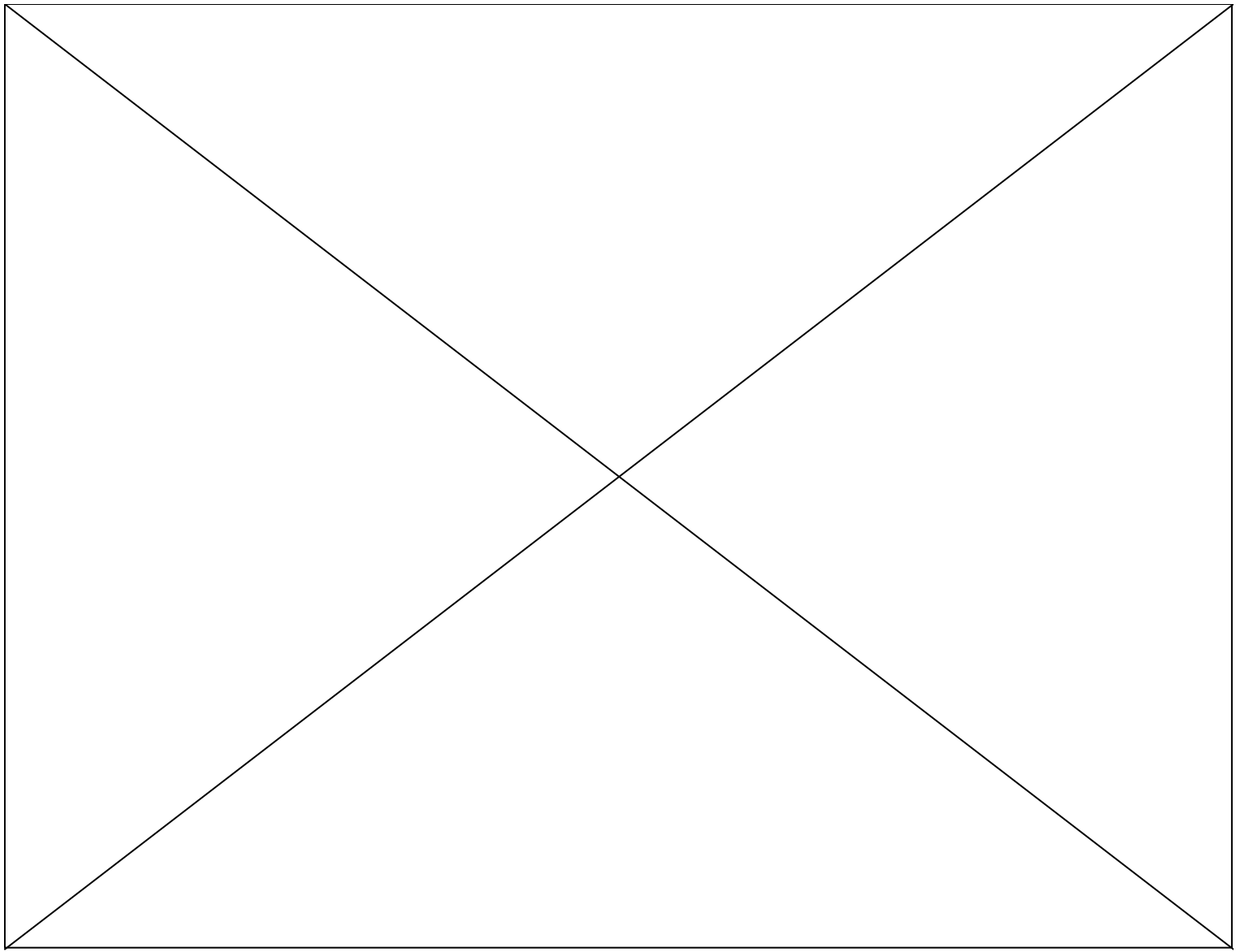
# Applications et géolocalisation

## Cloak



## Find my friends





# Facebook et la procédure à la Cour de la famille

- Médias sociaux peuvent jouer CONTRE la femme
- Médias sociaux peuvent jouer EN FAVEUR de la femme
- Attention, ne pas récolter des preuves de façon « illégale »

# Recueillir des preuves sur les médias sociaux

- Historique personnel
- Photos et vidéos (parfois, compromettantes)
- Commentaires de la personne concernée ou d'autres personnes
- Jeux auxquels la personne concernée joue



# Conséquences

- Nuire à la crédibilité de la femme
- Photos et vidéos peuvent être interprétées
- Parfois, les commentaires d'autres personnes sont inattendus

# Éviter que Facebook nuise au dossier du droit de la famille (1/2)

- Fermer son compte
- Vérifier fréquemment les paramètres de sécurité et de confidentialité
- Changer le mot de passe
- Enlever les photos ou toute information qui pourraient nuire à la cause
- Faire le « ménage » dans notre liste d'amis

# Éviter que Facebook nuise au dossier du droit de la famille (2/2)

- Toujours réfléchir avant d'afficher quelque chose
- Être honnête avec l'avocate ou l'avocat
- Ne pas discuter du cas en ligne
- Avertir son entourage de ne pas afficher des choses sur notre compte Facebook

# Informations qui peuvent nuire

- Les statuts
- Les événements
- Certaines preuves de communication
- La date et le lieu de certaines actions
- Les preuves qu'un événement s'est déroulé

# Conclusion

- Être vigilante
- Merci
- Guide sur les médias sociaux (AOcVF)